

Commune de Barcillonnette  
Conseil municipal du 23/09/2016  
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE, Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Mme Nicole MAGALLON, M. Jonathan LANCELOT représenté par M Grégoire DELABRE

Secrétaire de séance : M Christian EVEQUE

Le conseil municipal...

Valide...

le procès verbal de la séance du 29/07/2016.

Délibère favorablement...

Sur la rectification apportée au plan de financement pour la réfection du toit de la bergerie et pour l'installation de panneaux photovoltaïques qui s'établit à 117 524 € (base d'attribution des 10 000 € de la réserve parlementaire) ;

Pour intégration au budget de la commune des opérations de restauration du petit patrimoine (lavoir et clocher de l'église) ayant fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre déléguée à la CCTB pour, respectivement, 1 748 € et 7 246,96 € ;

Pour l'organisation du recensement, désignant Mme BRICOUT coordonnatrice et Mme ESTEVE agent de recensement, et demande au maire de prendre un arrêté en ce sens ;

Est informé...

De la demande faite au CAUE pour, d'une part, le choix d'un bureau d'étude pour le PLU et, d'autre part, une aide à la mise en forme du projet d'aménagement de la bergerie (rappel : l'aménagement interviendra dans une deuxième phase, après la réfection du toit), suite à la défection regrettable de M. THIBERT ;

De l'existence d'un nouveau devis pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture, prenant en compte l'impossibilité de poser deux modules de 9 kW (le nouveau coût serait de 54 000 €, avec un retour sur investissement estimé à 10 ans, sans compter l'aide attendue de la Région). Le projet global doit être actualisé en conséquence ;

De la décision du préfet de « passer outre » (après avoir obtenu l'accord de la commission départementale de coopération intercommunale, bien que les votes favorables des communes ne représentent pas 50 % de la population) et d'arrêter le schéma départemental de coopération intercommunal comportant la communauté d'agglomération *Gap-Tallard-Durance* formée par la fusion de la communauté d'agglomération et de la CCTB ;

De problèmes constatés à l'occasion de la remise en état d'un logement communal devant être mis à la location qui pourraient requérir la mise en œuvre de la garantie décennale et demande au maire d'en étudier l'opportunité ;

De l'avancement des travaux de mise en accessibilité et demande à M. VANWONTERGHEM de prendre contact avec la chargée de mission pour que la commune puisse programmer la suite de l'opération ;

De la rencontre de représentants du conseil municipal avec Mme Karine BERGER, députée, qui a été informée des projets de la commune et a annoncé l'organisation d'une réunion le 6 octobre sur l'avenir de la communauté d'agglomération ;

De la visite de fin du chantier de démolition et de déplacement du transformateur EDF, en présence du président du SYME, au cours de laquelle a été évoquée la nécessité d'acquérir une portion de terrain, afin que l'accès au transformateur soit assuré.

#### Décide

De ne pas s'associer à la saisine du tribunal administratif envisagée, notamment, par le maire de Lettret, compte tenu de l'absence de projet alternatif, de la faiblesse de l'opposition au schéma (la ville de Gap a visiblement pris acte de la nouvelle carte) et du manque de dynamisme interne à la CCTB et demande au maire de rédiger un texte à destination des maires du territoire de la CCTB rendant compte des motifs de cette décision ;

De faire valoir, à l'intérieur de l'exécutif de la future agglomération, la place des communes rurales :

- de travailler pour que celles-ci soient prises en compte dans le cadre de *l'intérêt communautaire* (définition de l'étendue des compétences obligatoires) ;
- de prendre fermement position contre le transfert des compétences eau et assainissement à l'EPCI ;
- d'agir contre la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et pour un programme local de l'habitat adapté à la ruralité ;
- de rejeter la compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs » ;
- de choisir, parmi les compétences optionnelles la voirie d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt communautaire et la création et la gestion des maisons de services publics ;

D'un projet de délibération relative à la dissolution du SIVU de Peyssier qui sera proposé au maire d'Esparron, afin que les deux communes délibèrent dans les mêmes termes ;

De confirmer le projet de déplacement de l'atelier communal dans la bergerie, compte tenu de la difficulté à sécuriser et à protéger le matériel communal dans la maison des cantonniers et demande au maire d'étudier la possibilité d'en louer les locaux ;

D'organiser, le 8 octobre à 11h30, en relation avec sa famille, une cérémonie en l'honneur de Mme ROCHE qui aura 100 ans le 30 septembre ;

De mettre en place une réunion publique le 28 octobre à 20h avec l'ordre du jour suivant : aménagement de la bergerie, projets énergétiques et communauté d'agglomération ;

De sortir un nouveau numéro de Barci Info en préalable à cette réunion ;

D'organiser une réunion ouverte de la commission agriculture le 25 octobre, pour faire le point sur la situation de l'agriculture dans la commune ;

De donner une suite favorable à la demande du comité des fêtes pour l'acquisition par la commune d'au moins deux *barnums*, valant chacun environ 500 €, pouvant être prêtés aux associations locales (la quantité pourra être augmentée ou de nouvelles acquisitions programmées après avis de la commission des finances).

Rappel : prochain conseil municipal le 21/10/2016

La secrétaire de séance

Le Maire

C. EVEQUE

JP TILLY